



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 58-2020-08-18-003
du 18.08.2020

**portant modification de la déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de
restauration des cours d'eau du contrat territorial Vrille Nohain Mazou**

La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.120-1, L.211-1, L.211-7, L.215-14, L.123-1-A, L.123-19-2, L.411-1 et L.414-4 ;

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.151-36 à L.151-40 et R.152-29 à R.152-35 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral cadre du département de la Nièvre n°782 du 13 février 2007 de prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, et ayant un impact limité sur les milieux aquatiques ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne, approuvé le 4 novembre 2015 par le comité de bassin Loire-Bretagne ;

VU le contrat territorial Vrille Nohain Mazou défini pour la période 2017-2021 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 29 octobre 2019 portant déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du contrat territorial Vrille Nohain Mazou ;

VU la demande de modification du programme de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du contrat territorial Vrille Nohain Mazou, déposée le 15 juin 2020, par la communauté de communes Cœur de Loire ;

VU l'avis favorable de la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Nièvre, en date du 25 juin 2020 ;

VU l'avis réputé favorable de l'office français de la biodiversité ;

VU le bilan de la consultation du public réalisée du 23 juin au 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que la modification du programme de travaux constitue une modification notable du programme initial, en ce qu'elle notamment supprime, reporte ou ajoute certaines actions ;

CONSIDÉRANT que le programme de travaux modifié conserve l'objectif de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et à la conciliation des usages ;

CONSIDÉRANT que le programme modifié s'inscrit dans le cadre d'un plan de gestion établi à une échelle hydrographique cohérente ;

CONSIDÉRANT que les travaux n'auront pas d'incidence sur les sites Natura 2000 ;

CONSIDÉRANT que l'opération groupée est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne ;

CONSIDÉRANT que la répartition des dépenses ou des bases de calcul des participations des personnes qui ont rendu les travaux nécessaires, ou y trouvent un intérêt, n'est pas modifiée ;

CONSIDÉRANT qu'une participation du public a été organisée conformément à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement qui définit les conditions et limites dans lesquelles le principe de participation du public prévu à l'article 7 de la charte de l'environnement est applicable aux décisions individuelles des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement et pour lesquelles aucune autre disposition législative particulière ne met en œuvre la participation du public ;

CONSIDÉRANT qu'aucune observation n'a été émise lors de la procédure de participation du public susvisée ;

SUR proposition des Secrétaires Générales des préfectures de la Nièvre et de l'Yonne,

ARRÊTENT

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté interpréfectoral du 29 octobre 2019 portant déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du contrat territorial Vrille Nohain Mazou est modifié comme suit.

Sont déclarés d'intérêt général, au profit de la communauté de communes Cœur de Loire sise 4, place Georges Clémenceau – BP 70 – 58203 Cosne-Cours-sur-Loire cedex, les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du contrat territorial Vrille Nohain Mazou défini pour la période 2017-2021, sur le territoire des communes d'Arquian, de Bulcy, Chasnay, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Dampierre-sous-Bouhy, Donzy, Entrains-sur-Nohain, La-Celle-sur-Nièvre, La Marche, Mesves-sur-Loire, Murlin, Narcy, Neuvy-sur-Loire, Suilly-la-Tour, Varennes-les-Narcy et Vielmanay dans le département de la Nièvre.

Les listes des parcelles concernées (références cadastrales et noms des propriétaires) sont annexées au présent arrêté :

- annexe 1 : parcelles concernées par les travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau ;
- annexe 2 : parcelles concernées par les travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- annexe 3 : parcelles concernées par les travaux de mise en défens des cours d'eau.

Article 2 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Il appartient au pétitionnaire d'obtenir auprès des propriétaires les autorisations nécessaires à la réalisation de tout ou partie des travaux.

Article 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs des préfectures de la Nièvre et de l'Yonne, la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Dijon, soit par courrier, soit par l'application « télérécourse citoyens » accessible sur le site de téléprocédures www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Mme la Préfète de la Nièvre.

Article 4 :

La présente décision sera affichée dans les mairies des communes concernées pendant au moins deux mois et sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures et sur le site internet des services de l'Etat de la Nièvre et de l'Yonne.

Article 5 :

Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de la Nièvre, Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne, M. le Directeur départemental des territoires de la Nièvre, M. le Directeur départemental des territoires de l'Yonne, M. le Président de la Communauté de Communes Cœur de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Nièvre et de l'Yonne.

Fait à Nevers le **18 AOUT 2020**

La préfète,

Pour la Préfète, par délégation
La Secrétaire Générale

Blandine GEORJON,

Fait à Auxerre le **18 AOUT 2020**

Pour le Préfet,
La Sous-préfète,
Secrétaire Générale,

Françoise FUGIER

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'environnement. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification.

- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif *via* l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 1 : liste des parcelles concernées par les travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau (1/2)

Communes	code	Lieu-dit	Cours d'eau	État du projet	Parcelles	Propriétaire	Locataire
La Celle sur Nièvre	M2	Le Boulet	Le Mazou	Réalisé	ZB 0038	BORDEREAU Marie-Claire	BLOUZAT Eric
					ZB 0073	BLOUZAT Eric	
					ZB 0071	BORDEREAU Marie-Claire	BLOUZAT Eric
Chasnay	M3	Forêt	Le Mazou	Réalisé	ZD 0024	PETAT Remi	
Sully la Tour	N2		Le Nohain	Abandon	YE 0009	PESSON Jean	BERTRAND Jean Marc
					YE 0018	FICHOT Roger	BERTRAND Jean Marc
					YE 0019	HAMON Alain	BERTRAND Jean Marc
					YE 0020	BOUBINET RENEE Louise	BERTRAND Jean Marc
					YE 0021	DARCE Raymond	BERTRAND Jean Marc
					YE 0022	FICHOT Roger	BERTRAND Jean Marc
					YE 0023	FICHOT Roger	BERTRAND Jean Marc
					YE 0033	BERTRAND Jean Marc	BERTRAND Jean Marc
					YE 0034	Commune de Sully la Tour	BERTRAND Jean Marc
					YE 0042	MILLET Charlotte	BERTRAND Jean Marc
La Marche	D1	Munot	La Douceline	Abandon	ZH 0009	VILAIN Bernard	
					ZH 0010	VILAIN Bernard	
					ZH 0011	VILAIN Bernard	
					ZH 0014	VILAIN Bernard	
					ZH 0015	VILAIN Bernard	
					ZH 0087	VILAIN Bernard	
				Réalisé	ZH 0088	GUYARD Bruno	
				Abandon	ZA 0035	VILAIN Bernard	
					ZA 0039	CHIRON Michel	
				Vielmanay	M4	Domaine des Pivotins	Le Bellary
Abandon	ZB 0002	Groupement foncier agricole des Pivotins	Frédéric Remond				
Maintenu 2020	ZB 0001	Groupement foncier agricole des Pivotins	Frédéric Remond				
Abandon	ZI 0020	DELLAMAGIORRE Martin					
Abandon	ZI 0018	DELLAMAGIORRE Martin					
		La Barre					

Annexe 1 : liste des parcelles concernées par les travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau (2/2)

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	État du projet	Parcelles	Propriétaire	Locataire	
Cessy les Bois	N1	Le Moulin de Bourguignon	La Talvanne	Abandon	OD 159	PICAULT Daniel		
					OD 162	CORNETTE Andre		
					OD 163	CORNETTE Andre		
					OD 164	CORNETTE Andre		
					OD 165	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon		
					OD 166	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon		
					OD 167	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon		
					OD 169	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon		
					OD 170	LAHAUSOIS Jean		
					OD 171	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon		
					Arquian	V1	Ruisseau du Vallon	
OA 0728	DEMOISSY Michel							
OA 0729	PRILLOT Roger							
Nouveau	OA 0730	MARTINET Bernard						
	OA 1816	TESTARD Bernard et Anne Marie						
	OA 1606	TESTARD Bernard et Anne Marie						
	OA 0740	ROUSSELIN Yann et Hélène						
	OA 1815	ROYNEAU Héliane						
	Maintenu 2020	OA 0734	MARETTE Claudine					
			MARETTE Jean-Paul					
			LABERTHE Chantal					
		BRUGNON Marie-Christine						
OA 0778	ROBERT Régine							
OA 0778	DEMOISSY Michel							

Arquian	V1	Ruisseau du Vallon		Maintenu 2020	OA 0779	SADIER Marie-Claude	
					OA 0780	FOUCRY Jacques	
					OA 0781	FEUILLETTE Fabien	
				Abandon	OA 0782	VERBAENEN Violette	
					OA 0783	PICARD Monique	
					OA 0787	CHEVREAU Cyril	
					OA 0788	DEMOISSY Michel	
					OA 0797	RAMEAU Jean	
					OA 1903	PERRUCHE Paulette	
				Nouveau	OA 0738	MARETTE Aliette	
						MARETTE Claudine	
						MARETTE Jean Paul	
						LABERTHE Chantal	
						BRUGNON Marie-Christine	
				Maintenu 2020	OA 0735	ROLLER Christopher - GUEDJ Sandy	
OA 0739	ROUSSELIN Yann et Hélène						
Nouveau	OA 0755	ROYNEAU Héliane					
	C 0208	PREVOST Pascal	Jérôme Delhostal				
Châteauneuf de Val de Bargis	M1	Sillondre		C 0209	PREVOST Pascal	Jérôme Delhostal	

Annexe 2 : liste des parcelles concernées par les travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	État du projet	Ouvrages	Propriétaire ouvrage	Parcelles	Propriétaire parcelle
Mesves-sur-Loire	M8		Le Mazou	Nouveau projet	Ancien seuil	M. TORCOL Gilles	ZK 14	M. TORCOL François
Narcy	M7	Le Moulin Neuf	Ruisseau des Traînes	Nouveau projet	Seuil de Lavoir	Commune de Varennes les Narcy	ZK 21	M. CHOUARD Louis
Varennes les Narcy							A 404	M. ANDRE Joël
							A 412	M. ANDRE Joël
							A 413	M. ANDRE Joël
Varennes les Narcy	M4	La Folie	Ruisseau des Traînes	Report année 4	Seuil de Lavoir	Commune de Varennes les Narcy	C 1416	Commune de Varennes les Narcy
							ZI 35	Mme. CHAUVEAU Marielle
Varennes les Narcy	M5	Sourdes	Ruisseau des Traînes	Report année 4	Seuil et Pelles de lavoirs	Commune de Varennes les Narcy	C 356	M. BONENFANT Joël
							C 1588	M. GIRAULT Cédric
Varennes les Narcy	M6	Passy lés Tours	Ruisseau des Traînes	Report année 4	Seuil et Pelles de lavoirs	Commune de Varennes les Narcy	C 67	Commune de Varennes les Narcy
Chasnay	M1	La maltracé	La Sillondre	Réalisé	Seuil de retenue de l'ancien étang	M. BLOUZAT Éric	B 492	M. BLOUZAT Éric
							B 493	M. BLOUZAT Éric
							B 537	M. BLOUZAT Roger
							YA 67	M. Gendre Pierre
Chasnay	M2	Ruines du Cramin	Le Mazou	Report année 4	Ancien Seuil de l'étang de Cramin	M. SIMON François	D 153	Groupement foncier agricole de la Vernière
							D 574	M. SIMON François
Chasnay	M3	Ruines du Cramin	Le Mazou	Réalisé	Ancien seuil de répartition des ruines du Cramin	M. SIMON François	D 574	M. SIMON François
							D 154	M. BITAULT Jean

Neuvy sur Loire	V4		La Vrille	Report année 4	Bourrelet béton de sortie de buse	Conseil Départemental de la Nièvre	AI 69	M. SENEAL Reynald
							AI 86	Commune de Neuvy sur Loire
Dampierre sous Bouhy	V2	La Forge Salée	La Malaise	Réalisé	Ancien seuil de répartition du moulin	M. BIBARD Sébastien	ZV 23	M. BIBARD Sébastien
Donzy	N1	L'Epeau	La Talvanne	Abandon	Ancien seuil de l'Epeau	M. DE DREUIL Jean	YP 89	M. DE DREUIL Jean
Donzy	N2	Le Boccard	La Talvanne	Abandon	Ancien seuil d'alimentation du moulin	M. CAROUJEL Jean	YP 94	M. PRETRE Noël
							YP 95	M. PRETRE Noël
Treigny	V1	Moulin Cachon	La Vrille	Abandon	Seuil de répartition du moulin	Mme ROLLET Lucette	ZY 70	Mme ROLLET Lucette
							ZY 71	Mme ROLLET Lucette
							ZY 95	Mme. GRIMBARD Nicole
Arquian	V3		Le Jourdain	Abandon	Seuil d'alimentation du Lavoir	Commune d'Arquian	ZT 6	Commune d'Arquian
							ZT 84	Commune d'Arquian

Annexe 3 : liste des parcelles concernées par les travaux de mise en défens des cours d'eau (1/4)

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	Etat du projet	Parcelles	Propriétaire	Locataire
Murlin	M2	Le Buisson Brulé	Ruisseau de la mare d'Ourdon	Révisé	0B 0621	POT Frédéric	
					0B 0622	POT Frédéric	
					0B 0218	FRANCHY Marcelin	POT Frédéric
Chasnay	M3	La Maltrace	La Sillondre	Révisé	0B 0492	BLOUZAT Eric	
					0B 0493	BLOUZAT Eric	
Nannay			La Sillondre	Abandon	ZD 0113	PETAT Jean	
Chasnay	M4	La Coulisse	Le Mazou	Révisé	ZC 0030	RAGONNEAU	PETAT Remi
					ZD 0025	GENDRE Pierre	PETAT Remi
					ZD 0024	PETAT Remi	
					ZD 0034	PETAT Remi	
Viemanay	M5	Les Pivotins	Le Bellary	Report 2020	ZB 0002	Groupement Foncier Agricole des pivotins	REMOND Frédéric
				Nouveau	ZB 0003	Groupement Foncier Agricole des pivotins	REMOND Frédéric
					ZB 0001	Groupement Foncier Agricole des pivotins	REMOND Frédéric
				La Barre	Abandon	ZA 0013	Groupement Foncier Agricole des pivotins
					ZA 0014	Groupement Foncier Agricole des pivotins	REMOND Frédéric
		Cessy les Bois		N2	Le Moulin de Bourguignon	La Talvanne	Abandon
ZI 0020	DELAMAGIORRE Martin						
OD 159	PICAULT Daniel						
OD 162	CORNETTE Andre						
OD 163	CORNETTE Andre						
OD 164	CORNETTE Andre						
OD 165	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon		LAHAUSSOIS Guy				
OD 166	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon						
OD 167	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon						
OD 169	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon						
	OD 170	LEHAUSSOIS Jean					
					OD 171	Groupement Foncier Agricole de Bourguignon	
					OD 0936	PICAULT Daniel	

Annexe 3 : liste des parcelles concernées par les travaux de mise en défens des cours d'eau (2/4)

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	État du projet	Parcelles	Propriétaire	locataire
Donzy	N3	Le Boccard	La Talvanne	Report 2020	YP 0093	PRETRE NOEL	
					YP 0094	PRETRE NOEL	
					YP 0095	PRETRE NOEL	
Sully la Tour	N4	Les Cabets	Le Nohain	Report 2020	XB 0045	MARRIAULT MARCEL	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0047	CHARTIER ISABELLE MARIE LOUISETTE	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0048	MARRIAULT MARCEL	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0049	MARRIAULT MARCEL	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0050	BLANCHET ANNE MARIE	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0051	MARRIAULT LOIC NICOLAS	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0052	MARRIAULT LOIC NICOLAS	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0053	MARRIAULT LOIC NICOLAS	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0054	RAVERY PATRICK	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0055	MARRIAULT LOIC NICOLAS	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0056	MARRIAULT LOIC NICOLAS	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0057	MARRIAULT LOIC NICOLAS	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0059	HARDY MONIQUE	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0016	LEGER MARIE ROSE HENRI	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0017	MARRIAULT MARCEL	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0018	BOYAUT JEAN PAUL	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0019	SAUVANET CLAUDE	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0020	GENEST GILBERTE	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0021	SAUVANET CLAUDE	MARRIAULT LOIC NICOLAS
					XB 0022	MARRIAULT MARCEL	MARRIAULT LOIC NICOLAS
XB 0023	RABEREAU RICHARD	MARRIAULT LOIC NICOLAS					
XB 0024	MASSON DESIRE	MARRIAULT LOIC NICOLAS					
XB 0025	MARRIAULT MARCEL	MARRIAULT LOIC NICOLAS					

Annexe 3 : liste des parcelles concernées par les travaux de mise en défens des cours d'eau (3/4)

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	Etat du projet	Parcelles	Propriétaire	locataire
Suilly la Tour	N5	Champcelé	Le Nohain	Abandon	YE 0007	MERISIER Jean	BERTRAND Jean Marc
					YE 0008	LESORT Alice	BERTRAND Jean Marc
					YE 0009	PESSON Jean	BERTRAND Jean Marc
					YE 0010	JACQUESSON Joelle	BERTRAND Jean Marc
					YE 0011	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0012	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0013	SARAZIN Isabelle	BERTRAND Jean Marc
					YE 0014	POURSIN Sebastien	BERTRAND Jean Marc
					YE 0015	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0016	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0017	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0018	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0019	HAMON Alain	BERTRAND Jean Marc
					YE 0020	BOUBINET RENEE Louise	BERTRAND Jean Marc
					YE 0021	DARCE Raymond	BERTRAND Jean Marc
					YE 0022	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0023	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0024	BERTRAND Jean Marc	BERTRAND Jean Marc
					YE 0025	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0026	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0027	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0028	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0029	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0030	Commune de Suilly la Tour	BERTRAND Jean Marc
					YE 0031	HOUDEBERT Nicole	BERTRAND Jean Marc
					YE 0032	SAUVANET Marie Pierre	BERTRAND Jean Marc
					YE 0033	BERTRAND Jean Marc	BERTRAND Jean Marc

Suilly la Tour	N5	Champcelé	Le Nohain	Abandon	YE 0034	Commune de Suilly la Tour	BERTRAND Jean Marc
					YE 0042	MILLET Charlotte	BERTRAND Jean Marc
					YE 0043	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0044	JASNOT Jean Marie	BERTRAND Jean Marc
					YE 0045	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0046	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0047	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0048	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0049	COQUILLAT EMILIE	BERTRAND Jean Marc
					YE 0050	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0051	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0052	RAVERY Patrick	BERTRAND Jean Marc
					YE 0053	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0128	BARGIN Celestin	BERTRAND Jean Marc
					YE 0089	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc
					YE 0090	PANNETIER Pierre	BERTRAND Jean Marc
					YE 0091	PANNETIER Pierre	BERTRAND Jean Marc
					YE 0092	PANNETIER Pierre	BERTRAND Jean Marc
					YE 0093	LEGER Marie Rose Henri	BERTRAND Jean Marc
					YE 0124	FICHOT Lucette	BERTRAND Jean Marc

Annexe 3 : liste des parcelles concernées par les travaux de mise en défens des cours d'eau (4/4)

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	État du projet	Parcelles	Propriétaire	locataire
Entrain sur Nohain	N1	Le Pont Noir	Nohain	Report 2020	ZI 0009	Groupement foncier du reveillon	BAILLY Benoit
Entrain sur Nohain		La Guinauderie	Nohain		AI 0066	Commune d'Entrain sur Nohain	BAILLY Benoit
					ZW 0036	Groupement foncier du reveillon	BAILLY Benoit
					ZW 0007	Groupement foncier du reveillon	BAILLY Benoit
Dampierre sous Bouhy	V1	Le Poussoir	La Malaise	Report 2020	ZO 0040	CARRE Jean	
					ZO 0041	ROLLAND René	
					ZO 0042	GABORET Marie Rose	
					ZO 0043	ORPELIERE Jean Luc	
					ZO 0044	ORPELIERE Jean Luc	
					ZO 0045	HEMMER Jean Jacques	

Communes	Code	Lieu-dit	Cours d'eau	État du projet	Parcelles	Propriétaire	locataire
Châteauneuf Val de Bargis	M1		La Sillondre	Nouveau	OC 0209	PREVOST Pascal	DELHOSTAL Jérôme
					OC 0208	PREVOST Pascal	
					OC 0406	MEUNIER Pierre	
					OC 0405	MONCHAUX Jacqueline	
					OC 0207	PREVOST Pascal	
					OC 2450	PREVOST Pascal	
					OC 0447	CHAMBON Marie Therese	
					OC 2567	BAILLY-MONTHURY Daniele Raymonde	
Bulcy	M6		Le Mazou	Nouveau	YB 0002	TORCOL François	
					YB 0003	Commune de Bulcy	
					A 0236	TORCOL François	
					A 0237	TORCOL François	
					A 0619	TORCOL François	
					A 0240	Commune de Bulcy	
					YB 0006	CHOUARD Louis	
					YB 0007	EXBRAYAT Jeanne Marie	
					YB 0004	Bailly Roger	
					YB 0001	TORCOL François	
Mesves sur Loire			Le Mazou	Nouveau	ZK 0021	CHOUARD Louis	
					ZK 0019	TORCOL François	
					ZK 0004	Commune de Bulcy	
					ZK 0014	TORCOL François	
					ZK 0022	CHOUARD Louis	
					ZK 0013	TORCOL François	
					ZK 0005	ZIMMERMANN Marie Josephe	
					ZK 0017	CHOUARD Louis	
ZK 0015	TORCOL François						

